

Déclaration de la FSU 65 au CDEN du 29 septembre 2009

Madame la Préfète,
Madame la Présidente du Conseil Général ;

Face à la gravité de la situation économique et sociale et à la force des attentes exprimées par les mouvements sociaux, le gouvernement a décidé de ne pas répondre aux revendications portant sur le pouvoir d'achat, la réduction de la précarité et les politiques budgétaires. Le démantèlement systématique des acquis sociaux se poursuit ainsi que les atteintes aux droits et aux libertés, illustrées par les politiques de répression syndicale et la chasse menée envers les sans-papiers. L'expulsion médiatique des réfugiés de Calais rappelle dans quelle inhumanité sont tenus les immigrés en provenance de pays en guerre. De plus le principe de laïcité comme un des piliers de notre République se voit attaqué par le biais de la loi Carle adoptée en première lecture par le sénat le 10 décembre 2008. La FSU dénonce cette attaque en règle contre l'école laïque et publique pour tous.

On le voit, le gouvernement met en place une société plus inégalitaire et plus précarisée. Dans ce contexte, au lieu de prendre acte des forces que présentent les services publics en terme de redistribution, de luttés contre les inégalités, de soutien aux plus fragilisés, l'exécutif, à l'inverse de l'opinion publique, ne voit dans les services publics et dans l'éducation qu'un coût à réduire, alors qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir du pays.

Dans le premier degré, nous demandons à connaître avec précision quels sont les effectifs des élèves de notre département. En effet, malgré une augmentation attendue de 56 élèves, 13 postes d'enseignants ont été supprimés. Ces suppressions rendent la scolarisation des plus jeunes, c'est-à-dire des deux et même des trois ans, plus difficile. A cela s'ajoute le démantèlement des réseaux d'aide : l'impossibilité de répondre à l'ensemble des enfants en grande difficulté scolaire est en voie de fait une partie vers les structures privées. Ces orientations politiques ont des effets néfastes sur les plus faibles en particulier.

Dans le second degré, la suppression massive de postes depuis 2003 est source de grandes difficultés pour nos élèves. Dans les Hautes-Pyrénées, le contingent de 1300 HSA imposé aux enseignants correspond à 60 postes de professeurs à temps complet ! Les effectifs d'élèves par divisions sont trop lourds et le point de rupture est atteint ! Il existe un dogme de la suppression des postes, et l'Etat génère annuellement un plan social comme aucun « patron-voyou » ne se permettrait de le faire ! Face aux difficultés engendrées par cette gestion catastrophique des effectifs d'enseignants, nous réaffirmons que l'Accompagnement Educatif n'est pas une réponse adaptée à la gravité de la situation.

Enfin la FSU tient à mettre l'accent sur le traitement réservé au personnel précaire qui représente environ 10 % des salariés de l'Education Nationale dans notre département. Le cas de la personne qui accompagne un jeune élève déficient visuel en est un exemple déplorable. Cette personne s'est investie dans sa mission et a rempli son service avec conscience. Elle s'est formée sur son temps libre au langage des non-voyants, et c'est l'Etat lui-même qui se livre à un tour de passe-passe juridique pour ne pas la titulariser ! Et le problème se posera l'année prochaine dans les mêmes termes ! Cette péripétie illustre bien avec quel mépris on traite les personnels précaires. Nous continuerons pour notre part à réclamer la création de postes de fonctionnaires partout où cela est nécessaire tout en nous nous mobilisant pour la défense de notre statut.